



Luxembourg, le 06 OCT. 2016

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 2337 du 24 août 2016 de Messieurs les députés Max Hahn et Claude Lamberty, concernant la mise en place d'un service Wi-Fi dans les bus et trains, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

**Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 2337 du 24 août 2016 de Messieurs les Députés Max HAHN et Claude LAMBERTY

Par leur question parlementaire n° 2337 du 24 août 2016, les honorables Députés souhaitent avoir des informations concernant le service Wifi dans les bus et les trains.

Au cours du mois de janvier 2017, la première des onze nouvelles automotrices du type KISS sera livrée aux CFL par le constructeur STADLER.

Cette automotrice sera équipée aussi bien d'une connexion internet Wifi que de répéteurs 3G/4G, afin d'acquérir, durant une phase d'essai qui s'étendra sur plusieurs mois, des expériences en matière de conception, de convivialité et d'aptitude à l'usage au quotidien des deux systèmes à bord des trains du service régulier.

Sur base des résultats de ces essais, une décision sur l'équipement des autres automotrices KISS en Wifi et/ou en répéteurs 3G/4G sera prise. Le déploiement d'un des deux systèmes sur l'ensemble du matériel roulant des CFL sera décidé sur base des expériences relatives à la fonctionnalité, la performance et la fiabilité du système mis en place aux automotrices du type KISS de la série 2300.

Il est évident que le succès dépendra de la qualité de la couverture du réseau ferré par les opérateurs de téléphonie mobile. En fonction des expériences recueillies sur base des essais susmentionnés et afin d'assurer aux clients du rail un service Wifi sans interruption, une amélioration de la couverture du réseau de téléphonie mobile sur les lignes ferroviaires nationales sera recherchée d'une manière active par les CFL.

En ce qui concerne la flotte des autobus exploitant les lignes publiques du RGTR, je tiens à informer l'honorable député qu'à l'heure actuelle, le cahier des charges pour ces autobus ne prévoit pas d'équipement Wifi. Toujours est-il qu'un exploitant offre déjà actuellement depuis 2012 et de sa propre initiative un service Wifi aux passagers sur les lignes 202 et 203, en accord avec mon département. Cependant, une mise en place systématique n'est pas envisagée à court terme alors que les contrats de concession « RGTR » viennent à terme fin 2018. Une installation systématique est susceptible d'être prévue alors dans les nouveaux contrats de concession à conclure.